



Votre rémunération, ces prochains mois !

Dès la mise en place des instructions du ministre en date du 16 mars dernier, notre syndicat avait interrogé l'Administration sur le maintien des paies des prochains mois. Fort de notre expérience, nous avons déjà connaissance d'absence totale ou partielle de paie pour des collègues sur l'ensemble du territoire. Ainsi, nous avons immédiatement fait part de cette crainte pour l'ensemble des personnels Administratifs, Techniques et Sociaux du ministère.

VERSEMENT DES PAIES D'AVRIL

Votre salaire d'avril devrait être la réplique de celui de mars.

Ne seront pas pris en compte les changements d'échelon, la prise en compte d'un avancement (même si vous aviez signé votre arrêté).

Le versement du traitement d'avril devrait être assuré (sous forme d'acompte à 100%) pour les titulaires en situation de fin de détachement au 31 mars, en attente d'intégration, comme pour ceux qui seraient en situation de fin de CLD, CLM, de congé formation...et pour les nouveaux arrivants si l'arrêté a été pris.

Pour les vacataires, contractuels en fin de contrat au 31 mars, la rémunération devrait elle aussi être assurée. Attention à la situation de ceux qui avaient expressément signalé leur souhait de ne pas prolonger au delà du 1er avril, l'administration ne fera pas de cadeau !!!!

Les heures supplémentaires, astreintes et interventions ne seront pas versées en avril.

Notre syndicat reste à votre disposition sur votre rémunération, que vous soyez fonctionnaire ou contractuel, vous pouvez compter sur nous pour défendre l'intérêt commun et de faire entendre la voix de l'ensemble des personnels administratifs, techniques et sociaux du ministère de l'Intérieur.

Nous restons joignables par messagerie : fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Retrouver toute notre actualité sur :

Notre site internet : <http://www.fo-prefectures.com>

Facebook : FO Prefectures

Twitter : @fopref

